



COMMENT S'INSCRIRE ?

À partir du mardi 14 juin 2011, les parents, dont le profil des enfants correspond aux critères de scolarité générale définis précédemment, peuvent retirer un dossier d'inscription à l'accueil du Conservatoire ou le télécharger sur le site : www.bb-cnr.com

Les parents ont jusqu'au vendredi 1^{er} juillet 2011 au soir, pour rapporter leur dossier à l'accueil du Conservatoire au 1^{er} étage du centre Georges-Gorse.

L'admission s'effectuera par ordre de dépôt des dossiers, dans la limite des places disponibles. Les demandes non satisfaites ainsi que les dossiers arrivés postérieurement à cette date seront sur liste d'attente.

Le vendredi 8 juillet, à partir de 14h, la liste des enfants admis et leurs horaires de cours seront affichés au rez-de-chaussée du Conservatoire ou consultables sur le site : www.bb-cnr.com

Le mardi 13 septembre 2011 à 19h, une réunion d'information sera organisée à l'attention des parents des enfants admis en COOM dans l'auditorium du CRR - centre Georges-Gorse.

Les cours débuteront le lundi 19 septembre 2011.



CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL

22, rue de la Belle-Feuille
92100 Boulogne-Billancourt
01 41 31 83 10
www.bb-cnr.com



ÉCOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE (EMDBB)

22, rue de la Belle-Feuille
92100 Boulogne-Billancourt
01 46 03 96 73
(4^e étage du centre Georges-Gorse)
www.emdbb.com



Accès

- Par le métro : lignes 9 (Marcel-Sembat) et 10 (Boulogne-Jean-Jaurès)
- Par autobus : lignes 123 et 72
- Parking Belle-Feuille situé sous le Conservatoire - centre Georges-Gorse

www.boulognebillancourt.com
01 55 18 53 00



VILLE DE
BOULOGNE-
BILLANCOURT



© C. Martin, X. Muyard, J. Barbet



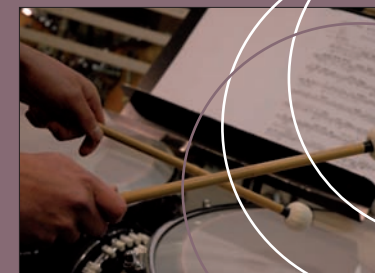
Débuter
la musique
À BOULOGNE-BILLANCOURT
2011 • 2012



VILLE DE
BOULOGNE-
BILLANCOURT



Débuter la musique



Le Conservatoire à rayonnement régional et l'École de musique et de danse de Boulogne-Billancourt proposent un parcours initiatique musical aux jeunes Bouloonnais : le Cycle d'observation et d'orientation musicales (COOM).

Ce dispositif donnera à chaque enfant la possibilité de choisir au mieux son instrument et à ses professeurs, l'opportunité d'apprécier ses motivations, ses aptitudes et son rythme de travail.

Cette année de Cycle d'observation et d'orientation musicales (COOM) doit permettre à chaque enfant de trouver l'enseignement musical le mieux adapté à sa personnalité.

Nous vous souhaitons une belle saison musicale !

Pierre-Christophe Baguet

Député-maire de Boulogne-Billancourt
Président de Grand Paris Seine Ouest

À QUI S'ADRESSE LE CYCLE D'OBSERVATION ET D'ORIENTATION MUSICALES ?

Ce cycle s'adresse aux jeunes enfants de Boulogne-Billancourt débutant la musique, qui entrent en CP à la rentrée 2011-2012. L'organisation pédagogique du cycle est assurée par le directeur du Conservatoire.

COOM : MODE D'EMPLOI

Le cycle se déroule sur une année scolaire. L'intégralité des cours est dispensée dans les locaux du centre Georges-Gorse qui abritent les deux structures, le Conservatoire et l'École de musique. Les cours sont organisés hors temps scolaire.

Les cours se décomposent en deux activités principales :

- le cours de formation musicale (une heure hebdomadaire), destiné à l'éveil de la sensibilité, de l'oreille, du chant, de la lecture musicale et du rythme,
- le cours de chorale (une heure hebdomadaire) au sein duquel sont intégrés les ateliers de découverte instrumentale qui permettent aux enfants de découvrir de façon pratique plusieurs familles d'instruments : cordes, vents, percussions et autres instruments.

LES ATELIERS DE DÉCOUVERTE INSTRUMENTALE

L'année commence par une série de présentations-concerts d'instruments à l'auditorium. Ces présentations publiques sont un moment de découverte et de rencontre avec les professeurs. Des séries successives d'ateliers instrumentaux permettent au cours de l'année la découverte progressive d'instruments des différentes familles. Les enfants comme les parents ont également accès à l'ensemble des activités de diffusion pédagogique organisées dans l'année : concerts, auditions de classe, etc.

L'ÉVALUATION DES ÉLÈVES

Les élèves sont évalués au cours de l'année scolaire par un système de contrôle continu. Celui-ci sert notamment à apprécier les aptitudes des enfants pour l'instrument qu'ils ont découvert en atelier et leur motivation par rapport aux rythmes d'enseignement présentés. Après leur admission, ils ne passent ni examen ni concours. Le suivi pédagogique est assuré par les professeurs en charge des ateliers instrumentaux et par les professeurs de formation musicale. Les parents sont informés des acquis et de la progression de leur enfant par l'envoi d'une fiche d'évaluation. En fin de cycle, une commission propose une orientation individualisée pour une poursuite des études soit à l'École de musique, soit au Conservatoire dans la limite des places disponibles.

